

# RAPPORT ANNUEL 2015



# SOMMAIRE

---

p. 4	1. Editorial
p. 5	2. L'AGOEEER fédère ses membres
p. 10	3. Ecole inclusive
p. 12	4. Groupe résonance
p. 13	5. Commission Latine d'Education Spécialisée
p. 15	6. Pilotage du dispositif socio-éducatif genevois
p. 16	7. Groupe liaison
p. 17	8. Bilan au 31 décembre 2015
p. 18	9. Compte de profits et pertes de l'exercice 2015
p. 19	10. Liste des membres



# MEMBRES DU BUREAU

---

ETAT AU 31.12. 2015

Président

**Pierre Coucourde**

Directeur général de la Fondation Clair Bois

Vice-président

**Bernard Hofstetter**

Coordinateur, l'AGAPÉ

Membres

**Laurent Bertrand**

Directeur général de la Fondation Aigues-Vertes

**Dominique Chautems Leurs**

Secrétaire générale de l'Astural

**Pierre-Yves Duparc**

Directeur de L'ARC, une autre école

**Hervé Durnat**

Directeur général d'Argos

**Jérôme Laederach**

Directeur général de la Fondation Ensemble

# SECRÉTARIAT

---

**Marina Vaucher**

Secrétaire associative

# 1. ÉDITORIAL

---

Notre rapport annuel le montre bien, 2015 aura été, à bien des égards, une année de transition pour notre association faîtière. Il y a tout d'abord le changement de présidence, et j'aimerais dire ici tout le plaisir que j'ai eu à faire partie d'un bureau présidé par Hervé Durgnat, et tout le plaisir que j'ai à le voir mettre ses grandes compétences au service de notre association, et au sein du bureau, encore pour de nombreuses années, je l'espère.

2015, c'est également l'année d'une réflexion stratégique qui a porté sur plusieurs axes, et qui s'est concrétisée par une communication revisitée (site web, flyer, prises de positions) afin d'affirmer une position claire au sein du paysage social genevois : celle d'un partenaire ouvert, dynamique, mais également fort dans son positionnement. Car 2015 c'est également peut-être la fin d'une ère, celle durant laquelle les institutions sociales, d'enseignement et d'éducation, étaient relativement épargnées par les réductions budgétaires. Les annonces du Conseil d'Etat en fin d'année 2015 le montrent bien, notre secteur d'activité doit impérativement assumer sa part, en minimisant l'impact sur l'emploi et sur les prestations, en travaillant collectivement et de façon concertée pour éviter que des coupes drastiques et non réfléchies viennent détruire les efforts réalisés durant des années par nos prédécesseurs pour laisser en héritage des institutions fortes, efficaces et répondant à des besoins importants pour la communauté.

Ce travail passe par une réflexion sur nos prestations, nos rapports avec l'Etat, le partage de nos ressources, et notre convention collective de travail, dont la dernière mouture, plus cohérente et lisible, a été signée en 2015. A n'en pas douter, les années à venir vont être difficiles mais passionnantes, et la bonne nouvelle, c'est que si nous sommes une association unie autour d'objectifs communs, nous aurons notre mot à dire, nos idées à proposer, nos valeurs à défendre, ensemble.

Je me réjouis de porter avec vous ces valeurs, ces idées, ces propositions. Et je profite de remercier tous les membres de notre association, nos partenaires, ainsi que notre très efficace secrétaire associative, pour le magnifique travail accompli en 2015. Vivement la suite.

**Pierre Coucourde**  
Président

## 2. L'AGOEER FÉDÈRE SES MEMBRES ET S'IMPOSE COMME UN PARTENAIRE RECONNU ET ÉCOUTÉ

2015 aura tout d'abord été marquée par un changement de Présidence. En effet, après 5 ans à la tête de l'AGOEER, Hervé Durnat a décidé de se consacrer à d'autres mandats. Le secrétariat tient à le remercier vivement pour sa disponibilité, l'excellente collaboration qui a pu avoir lieu, et se réjouit de pouvoir continuer à travailler avec lui puisque M. Durnat reste membre du bureau.

Pierre Coucourde a été élu président lors de l'assemblée générale du 17 juin 2015. Il a dès lors pris le relais et le secrétariat se félicite de pouvoir poursuivre avec lui les chantiers entamés.

## LUNCHS AGORA-AGOEER

Une importante réflexion d'ordre stratégique avait été entamée en 2014. Il s'agissait en 2015 de mettre en place des actions concrètes. Différents groupes de travail ont été constitués afin de concrétiser les trois axes stratégiques majeurs de l'AGOEER et qui sont :

1. L'AGOEER se veut être un acteur et un partenaire incontournable en matière de pédagogie, d'enseignement et d'éducation spécialisée
2. L'AGOEER travaille afin d'offrir à ses membres des prestations mutualisées
3. L'AGOEER maintient un dialogue proactif et constant avec le politique



Des lunchs à thèmes « Agora AGOEER » ont été lancés dès septembre. L'esprit en est de réunir les membres autour de thématiques qui les concernent tous, entre 12h et 14h, pour un déjeuner simple et informel.

INSOS Genève, association de branche nationale des institutions pour personnes avec un handicap, s'est par la suite associée à cette démarche puisqu'un grand nombre de thématiques transversales concernent aussi ses membres. L'idée de ces lunchs est de créer une émulation, de générer le débat, et il était donc important d'élargir le champ des participants. Ces lunchs ne s'adressent d'ailleurs pas qu'à nos membres mais également à toute personne du domaine et intéressée par la thématique.

Le premier lunch a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre. Le thème en était le Volontariat vs. le bénévolat et l'hôte la Fondation Compétences Bénévoles (Nyon). Il y a eu de beaux échanges, des points de vue parfois divergents mais avec pour dénominateur commun l'envie de faire avancer le débat. Les participants ont dit avoir apprécié les dimensions informelle et amicale de cette rencontre.

Il était important, dès le 1<sup>er</sup> lunch, d'annoncer la date et la thématique du second afin de marquer une cadence dans l'organisation de ces rencontres. Le deuxième lunch s'est ainsi déroulé le 17 novembre sur le thème du Passage Mineurs-Majeurs et sur la possibilité de trouver une alternative plus « light » à une prise en charge du jeune en foyer. L'invité en a cette fois-ci été la Fondazione Amilcare (Lugano).

Là aussi, les différents points de vue ont permis d'élargir la réflexion. Ces lunchs se révèlent être des occasions d'échanges riches. Un mini aide-mémoire est rédigé à leur issue, à l'attention exclusive des membres des deux associations faïtières.

## ÉCHANGES AVEC LES INSTANCES ÉTATIQUES

---

L'AGOEER a, comme les autres années, organisé plusieurs rencontres avec des acteurs étatiques importants pour ses institutions membres.

Ainsi Mme Paola Marchesini, directrice générale adjointe de l'enseignement ordinaire et cheffe de projet en matière d'école inclusive et de formation pour les enseignants, est venue présenter le projet de l'École inclusive « Comment le DIP se met en marche vers une école plus inclusive ». Mme Francine Teylouni, directrice de l'Office de l'Enfance et de la Jeunesse (OEJ) et M. Gilles Thorel, directeur adjoint (OEJ) ont également pris part à cette rencontre.

Les institutions de l'AGOEER sont motivées, au vu de leur expertise importante en la matière, à collaborer avec le DIP. Ce dernier s'est, de son côté, déclaré prêt à intégrer

des membres de l'AGOEEER dans son équipe de projet afin de travailler ensemble à la meilleure articulation entre tous les acteurs pour faire évoluer et grandir le concept d'Ecole inclusive.

L'AGOEEER a ensuite participé activement à la Journée sur l'école inclusive organisée par le DIP le samedi 21 novembre. Le président a pris part à une table ronde et nos membres ont animé des ateliers thématiques. Une manière pour l'AGOEEER de participer activement à la réflexion, en amenant nombre de thématiques « terrain » fondamentales pour faire avancer ce bel idéal qu'est l'Ecole inclusive.

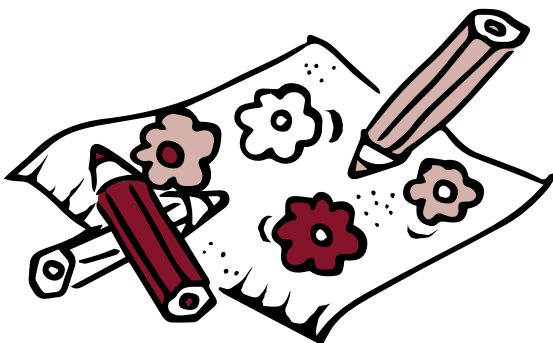
L'AGOEEER est aussi active au sein du Groupe projet Axe 1 Ecole inclusive – concept de pédagogie spécialisée, par le biais de M. Pierre-Yves Duparc, membre du bureau et directeur de l'ARC, une autre école.

Par ailleurs, la présidence représente l'AGOEEER au sein de la Commission consultative transitoire de l'école inclusive, dont la séance inaugurale s'est tenue le 5 octobre 2015. Cette nouvelle instance réunit les partenaires du DIP dans ce domaine et est une plate-forme d'échanges et de consultation.

Enfin, l'AGOEEER a tenu à échanger avec le directeur de l'Office Médico-pédagogique (OMP), le prof. Stephan Eliez. Cette rencontre a eu lieu le 11 décembre en bureau élargi. Là aussi, les institutions membres ont pu amener les problématiques qui les animent et permis de faire avancer la réflexion et la bonne marche du partenariat avec l'OMP.

L'AGOEEER souhaite poursuivre, tout au long de 2016 et pour ses membres, l'échange avec les différents partenaires étatiques, en gardant à l'esprit des valeurs de compréhension des enjeux mutuels et de recherche concertée de solutions concrètes.

## OPTIMISATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION



La présidence et le secrétariat ont décidé de réfléchir aux supports de communication. Ainsi, le site internet a été optimisé: le contenu est désormais plus succinct et la navigation facilitée. Les messages sont axés sur deux questions très simples: qui est l'AGOEEER? Quelles sont les prestations concrètes qu'elle offre? La page sur les membres a été simplifiée afin d'éviter de maintenir des contenus rapidement obsolètes ou difficiles à mettre à jour, avec une présentation concise de chaque institution et le lien vers son site. Un onglet « Les dernières infos » est désormais actif sur la page d'accueil. Il renvoie vers des événements organisés par le bureau ou sur toute autre News importante.

Le rapport annuel n'étant plus publié en version imprimée, il était important que l'AGOEEER ait un support promotionnel papier. Le secrétariat et la présidence ont donc profité

du calme estival pour réfléchir, en collaboration avec une directrice artistique, à un concept de flyer. Comme pour le site internet, l'idée était de ne dire que l'essentiel, avec toutefois l'enjeu d'un dépliant qui sache présenter et réunir la diversité des institutions de l'AGOEER. Une maquette a été présentée au bureau dès la rentrée de septembre. Elle a été validée et l'impression lancée.

Le rapport annuel 2015 a également été repensé dans sa ligne graphique à des fins de cohérence entre les différents outils de communication.

## DONNÉES STATISTIQUES

---

Dans le cadre du travail sur les contenus du site et du flyer, force était de constater que l'AGOEER ne disposait pas de données statistiques de base tel que le nombre de collaborateurs toutes institutions confondues, le budget total de fonctionnement etc. Or, pour être un ambassadeur de l'AGOEER et pour être en mesure d'en parler, il fallait disposer d'un certain nombre de chiffres. Le secrétariat s'est ainsi attelé à les collecter auprès de ses membres et d'en faire une compilation.

### **Ainsi, l'AGOEER c'est:**

- Plus de 1300 Equivalent plein temps (EPT)
- Plus de 1700 collaborateurs
- Plus de 2600 bénéficiaires
- Un budget global de fonctionnement de plus de CHF 211 735 300

## NÉGOCIATIONS CCT

---

La Commission CCT (Convention Collective de Travail) et les partenaires syndicaux ont travaillé d'arrache pied tout au long de 2014 et jusqu'en juin 2015 afin de proposer aux membres un nouveau texte qui se veuille facilement abordable par tous les collaborateurs.

La CCT 2015 a été signée par tous les partenaires le 30 juin 2015 avec une entrée en vigueur et une mise en ligne dès le 1<sup>er</sup> juillet. Sa lecture a été rendue plus aisée par la mise en place de liens vers les principaux textes législatifs de référence et également par des hypertextes entre les articles et leurs annexes. La CCT 2015 est ainsi consultable et téléchargeable aisément. Plus de 1700 collaborateurs sont concernés.

## 3 DÉCEMBRE JOURNÉE INTERNATIONALE DU HANDICAP

---

Dans sa résolution du 14 octobre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 3 décembre Journée internationale des personnes handicapées, dans le but de mobiliser le soutien de la communauté internationale aux problèmes relatifs à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.



Comme en 2014, l'AGOEER et INSOS Genève ont décidé de mener une action ensemble. Elles ont pour cela choisi de s'associer à la démarche lancée par les Établissements Publics pour l'Intégration (EPI), qui ont organisé la distribution de la soupe populaire aux Députés, devant l'Hôtel-de-Ville, au sortir de leur session. Les EPI qui ont d'ailleurs mené une action de sensibilisation plus vaste, en organisant des ateliers de citoyenneté en partenariat avec la Chancellerie d'Etat.

Les deux associations, en leur qualité de représentantes des institutions actives entre autre dans le monde du handicap, se devaient de participer à l'effort de sensibilisation commun des Députés à cette cause.

Par ailleurs, et comme l'année dernière, les Députés étaient invités à venir visiter les institutions à leur convenance et ce dès le 15 novembre, opération qui a rencontré un vif succès.

L'AGOEER souhaite adresser ses remerciements aux EPI pour avoir joué le jeu de l'action collective et pour lui avoir permis de s'associer à cette démarche.

## FORMATION CONTINUE

---

De par sa Convention Collective de Travail, mais aussi par conviction, l'AGOEER réunit des institutions formatrices. La formation continue y a une place de choix. C'est ainsi que la secrétaire associative a pu bénéficier d'un séminaire de 3 jours en Gestion des conflits et négociation. Elle va poursuivre son perfectionnement en 2016 en se formant dans le domaine des assurances sociales, enjeu important pour toutes les institutions membres.

## COMMISSION PARITAIRE

---

A la demande des syndicats, la Commission paritaire de l'AGOEER a été saisie. Cette commission, présidée à tour de rôle par l'AGOEER ou par les syndicats (alternance, tous les 2 ans), peut être convoquée lorsqu'il y a débat sur l'application d'un article de la CCT. Il y a alors échange entre le point de vue syndical et celui patronal, le but étant de parvenir à une solution concertée de l'application la plus juste et la plus cohérente à la lumière du texte. La Commission paritaire s'est ainsi réunie 2 fois en 2015. Elle est composée d'un nombre égal de représentants syndicaux et de membres de l'AGOEER.

L'AGOEER œuvre également au travers de ses différentes commissions et groupes de travail. La parole leur est laissée dans les pages qui suivent.



**Marina Vaucher**  
Secrétaire associative

### 3. ÉCOLE INCLUSIVE

Le projet d'école inclusive, sur lequel le Département de l'instruction publique de la culture et du sport (DIP) travaille depuis plusieurs années, repose sur trois axes de travail dont le premier concerne la pédagogie spécialisée en général et les dispositifs et mesures destinés aux élèves handicapés ou à besoins éducatifs particuliers.

L'AGOEEER prend une part active à ce projet, d'une part par une présence au sein de la Commission transitoire pour l'école inclusive, mais également au sein du Groupe de travail chargé de l'élaboration du concept cantonal de pédagogie spécialisée.

En effet, parmi les objectifs prioritaires de l'avant concept d'école inclusive genevoise élaboré en 2013, et du plan projet d'école inclusive validé par Madame la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta en 2014, l'élaboration du concept cantonal de pédagogie spécialisée réunit un groupe de travail constitué de personnes désignées par les membres du comité de pilotage. Ces personnes issues des milieux associatifs, de la direction et du personnel de l'Office médico-pédagogique (OMP), du président de la commission consultative et d'un représentant de l'AGOEEER réalisent les travaux sous la présidence du chef de projet, M. Gilles Thorel. Ce concept de pédagogie spécialisée cantonal cherche à favoriser dans toute la mesure du possible la co-construction d'une vision dynamique et évolutive de l'élève et de ses besoins éducatifs particuliers, de façon à la partager par les acteurs concernés et conséquemment que les solutions mises en œuvre fassent l'objet de la plus grande souplesse et du plus grand consensus possibles.

En détail, la façon dont sont traitées les demandes d'aides et de soutien des institutions de la petite enfance ou de l'école ordinaire lorsque celles-ci repèrent un élève en difficulté, le moment où elles le font, leur représentation des services et professionnels spécialisés, la facilité d'accès aux ressources complémentaires, le moment et la manière dont les parents sont ou non associés à ces réflexions, ont des impacts essentiels sur les types de solutions mises en œuvre et la manière dont elles seront perçues et vécues par les élèves et leurs parents, notamment sous l'angle de leur caractère plus ou moins excluant.

Partant de ce constat, il convient pour le groupe de travail d'identifier les éléments du Règlement sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (RIJBEP) qui posent question relativement aux principes de l'école inclusive dans le cadre de la nouvelle

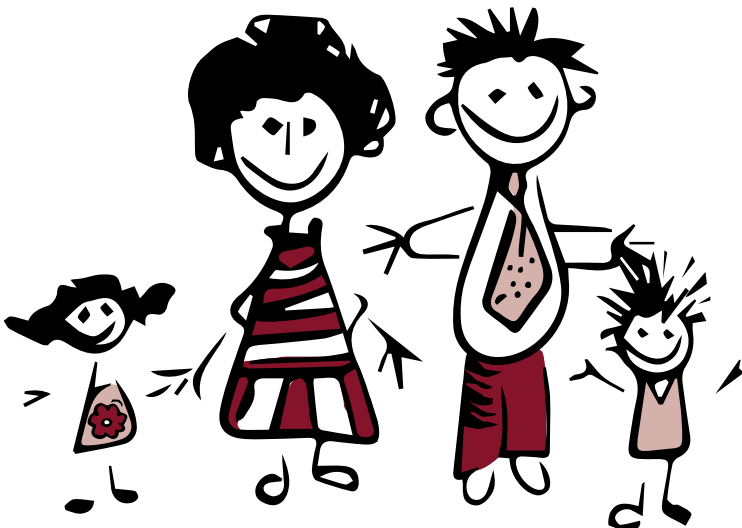
Loi sur l'instruction publique (LIP) qui entrera en vigueur au mois de janvier 2016. Il devra également distinguer ce qui relève intrinsèquement des dispositions légales et réglementaires actuelles de ce qui ressort des façons de les appliquer.

Dans le contexte scolaire genevois actuel, il s'agira donc de porter une attention et un soin particulier aux paramètres du processus qui va de l'évaluation des besoins de l'élève à la définition de son projet éducatif individualisé, et conséquemment aux articulations entre les institutions de la petite enfance ou de l'école ordinaire, les acteurs de la pédagogie spécialisée et les parents.

Plus concrètement, cela signifie que le concept cantonal de pédagogie spécialisée devra préciser notamment :

- a. Les rôles et missions des acteurs (élève, parents, autorités scolaires, école ordinaire, spécialistes et organe d'octroi) dans le processus d'évaluation ;
- b. Le périmètre des mesures renforcées vs simples ou ordinaires de pédagogie spécialisée au sens de l'accord intercantonal ;
- c. Les étapes du processus d'évaluation des besoins, dont le contenu est donné par la Prodédure d'évaluation standardisée (PES) ;
- d. Le périmètre d'une documentation cantonale unifiée porteuse de transparence et de fluidité notamment en ce qui concerne la PES et le projet éducatif individuel (PEI) ;
- e. L'articulation et la cohérence des documents définis au point précédent dans le but d'alléger les tâches bureaucratiques en supprimant certains doublons documentaires actuels par l'application du principe de la saisie unique à usages multiples ;
- f. Les grands principes - liés aux contraintes dues aux secrets de fonction et médical - régissant la transmission des informations et documents impactant l'évaluation et les solutions possibles de pédagogie spécialisée mises sur pied pour répondre aux besoins de l'élève.

En 2015, les premières séances du groupe de travail ont permis de dresser la liste des aspects du RIJBEP qui nécessitent d'en revoir les principes notamment en terme d'autorités compétentes, d'intégration, de mesures renforcées, de PEI, d'accréditations des prestataires en pédagogie spécialisée, de procédures de financement et de dispositions financières. Pour 2016, le travail s'annonce donc intense.



**Pierre Coucourde**  
Président

**Pierre-Yves Duparc**  
Membre du bureau

# 4. GROUPE RÉSONANCE

En 2015, le Groupe résonance a accueilli deux nouveaux collègues : Mme Véronique Auguste, nouvelle directrice de La Petite Arche, Fondation Ensemble et M. Pierre-Yves Duparc, nouveau directeur de l'Arc, une autre école.

Le groupe s'est rencontré 6 fois durant l'année. Par deux fois, il a invité les Directeurs des Etablissements Spécialisés et de l'Intégration (DESI), anciennement les DSSI. Le 25 février, au sein de la SGIPA, la 2<sup>e</sup> rencontre a permis de faire connaissance avec les DESI récemment nommés, de clarifier leur nouveau mandat et de réfléchir à l'optimisation de la collaboration. C'est dans ce sens qu'a eu lieu la 3<sup>e</sup> rencontre à Mancy (OMP) le 25 novembre.

M. Pierre-Yves Duparc a rédigé un guide de fonctionnement du groupe. Ce document a permis d'en rappeler les modalités de fonctionnement et la mission. Celle-ci se décline en 3 dimensions :

- Enrichissement mutuel par l'échange d'expériences et émergence de problématiques opérationnelles
- Réflexion sur certaines thématiques précises et mise en place de projets (assises, forum, table ronde...).
- Maintien du lien avec les partenaires opérationnels de l'OMP (DESI).

Pour rappel, le Groupe résonance a vu le jour dans le but de faire remonter à la commission consultative de la LIJBEP (Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés) les difficultés rencontrées sur le terrain. Afin de faire le lien avec le bureau, M. Pierre-Yves Duparc, membre du bureau, co-pilote le groupe avec M. Roland Russi.

Il est à noter que les membres ont participé activement à la journée de travail et d'échanges autour de l'Ecole inclusive, organisée par le DIP le 21 novembre dernier.

**Pierre-Yves Duparc**  
Membre du bureau

**Roland Russi**  
Directeur de la Voie Lactée

# 5. COMMISSION LATINE DE L'ÉDUCATION SOCIALE D'INTÉGRAS - CLÉS

— En 2015 la CLES s'est réunie à 6 reprises, alternant les séances entre Yverdon, lieu central, et d'autres cantons. Lorsque c'était le cas, les rencontres ont eu lieu dans une institution et une visite était proposée aux participants. Ainsi le Centre de Chevrens de l'Astural à Genève, le Foyer Calprino à Massagno au Tessin et l'Office fédéral de la Justice à Berne ont reçu cette année les membres de la CLES.

Les questions et thèmes principaux abordés par la commission ont porté sur :

- la sexualité entre jeunes dans l'institution, notamment sur le fait de savoir comment les institutions des divers cantons se positionnent par rapport aux relations sexuelles entre les jeunes en leur sein. Les échanges ont montré que, d'une manière générale, celles-ci ne sont pas autorisées. La prévention se fait sous forme d'information et de discussions avec les résidents.
- Comme annoncé dans le dernier rapport d'activité, la CLES a lancé au printemps le premier numéro d'une revue d'information sous le nom de « Perspectives ». Elle vise à mettre en valeur les réflexions et pratiques de l'éducation spécialisée, invitant chacun à communiquer ses apports avec pour fil conducteur la bienveillance et la pratique innovante. Un deuxième numéro a suivi en automne. Un tirage papier à 300 exemplaires est complété par le support électronique, que les membres distribuent largement dans leurs réseaux respectifs. Ces deux premiers numéros ont reçu des retours positifs.
- Le traitement de la question des relations entre la pédopsychiatrie et les institutions socio-éducatives s'est poursuivi. Posée depuis plusieurs années par les membres, c'est une question qui reste actuelle et sur laquelle chacun travaille dans son canton. Une journée d'étude est en projet pour 2016.
- La rencontre avec la nouvelle direction de l'Office fédéral de la justice (OFJ) et ses collaborateurs a permis d'aborder différents enjeux liés notamment à la reconnaissance des prises en charge ambulatoires, aux phases de progression, au calcul des normes d'encadrement, ainsi qu'au souhait de l'OFJ de se doter d'un outil de planification des besoins en placement sur le plan fédéral.

- La diffusion de l'outil d'évaluation PRISMA élaboré par le groupe travaillant sur les Quality for Children (Q4Children).
- La formation pour veilleurs en institution éducative
- Le partage des constats dans les divers cantons des effets des restrictions budgétaires sur les prises en charge.

**Dominique Chautems Leurs**  
Membre du bureau

# 6. GROUPE DE PILOTAGE DU DISPOSITIF SOCIO-ÉDUCATIF GENEVOIS

Le but principal du groupe de pilotage est de contribuer à faire évoluer la politique de l'éducation spécialisée. Cette plateforme vise à réfléchir aux possibilités d'amélioration de la qualité de la prise en charge des mineurs, en évaluant la pertinence du dispositif et des prestations proposées. Les participants se réunissent 6 fois par année.

Le groupe est composé d'acteurs permanents, qui sont le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), le Tribunal de protection des mineurs (TPMin), l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Office médico-pédagogique (OMP), le Service de protection des mineurs (SPMi), ou encore les Institutions genevoises pour l'éducation spécialisée (IGE). Selon le thème traité, des partenaires externes sont invités à participer à la réflexion. Ce groupe fait suite à la Commission de l'Education Spécialisée (CES) qui avait été abrogée en 2014.

Un état des lieux des principaux défis rencontrés a été dressé. Parmi ceux-ci on peut dénombrer : la durée des hospitalisations sociales, la collaboration médico-sociale, le manque de familles d'accueil, le besoin d'un dispositif Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) spécifique pour la petite enfance, l'augmentation des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), le placement hors canton de mineurs par défaut de structure cantonale.

Plusieurs thèmes ont par ailleurs animé nos séances, comme la politique du placement familial et la campagne pour le recrutement de nouvelles familles d'accueil. Nous avons traité de la collaboration médico-sociale (OMP et/ou HUG) à mettre en place lors d'un placement et l'éventualité d'une équipe mobile en soutien aux IGE. Pour les situations les plus complexes, la pertinence d'un foyer thérapeutique à Genève a été présentée et débattue, tout comme l'enjeu de l'évolution des besoins en détention et les projets pour la Fondation la Clairière.

Enfin, la question de la saturation des places disponibles en IGE a été évoquée, à la lumière des possibilités d'évolution structurelle envisageables malgré les restrictions budgétaires.

**Bernard Hofstetter**  
Vice-président

# 7. GROUPE LIAISON

— Le Groupe liaison se réunit une fois par mois sous la présidence du Service de protection des mineurs (SPMi) et, depuis le mois de septembre, de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) représenté par Pierre-Yves Aubert, directeur du pôle Promotion de la santé et prévention (OEJ). Il a pour mandat de réunir les acteurs concernés (SPMi, HUG, OMP, IGE) et de travailler sur les situations « sans issue » ou ne bénéficiant pas de la prise en charge adéquate à favoriser leur évolution. Pierre-Yves Aubert est responsable de la plateforme de placement en Institution genevoise d'éducation spécialisée (IGE) et de la plateforme Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO). Il est ainsi au cœur du dispositif d'orientation des mineurs avec un besoin d'accompagnement médical ou socio-éducatif.

Les situations présentées concernent principalement les adolescents, et parfois le domaine de la petite enfance. Chacun fait part de ses observations et interventions. Ensuite le groupe élabore quelques pistes d'action avec pour objectif de relancer une nouvelle prise en charge.

Ainsi, ce groupe contribue à favoriser la coordination et la concertation, qui parfois font défaut. Il met également en évidence les lacunes structurelles pour certains besoins spécifiques, comme par exemple aux frontières du médico-social et lors d'accompagnement plus particuliers.

Ce groupe permet d'innover par des prises en charges hybrides, en institution et en ambulatoire. Il évalue les risques et les opportunités de l'orientation médico-sociale ou encore les possibilités de collaboration avec la famille. Il est enfin un observatoire des situations complexes, étant confronté aux enjeux de l'hospitalisation sociale.

**Bernard Hofstetter**  
Vice-président



8.

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2014)

<b>ACTIF (CHF)</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>Actif circulant</b>		
Postfinance 12-2449-6	220 690.88	155 758.33
C/c INSOS - Genève	0.00	9 957.60
Actifs transitoires	1 661.55	6 183.90
TOTAL ACTIF CIRCULANT	222 352.43	171 899.83
<b>TOTAL</b>	<b>222 352.43</b>	<b>171 899.83</b>

<b>PASSIF (CHF)</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS</b>		
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
Passifs transitoires	3 100.40	5 358.00
<b>Capitaux propres</b>		
Bénéfice résultant du bilan		
Bénéfice reporté	166 541.83	129 608.76
Bénéfice de l'exercice	52 710.20	36 933.07
TOTAL CAPITAUX PROPRES	219 252.03	166 541.83
<b>TOTAL</b>	<b>222 352.43</b>	<b>171 899.83</b>

9.

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2015

(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2014)

(CHF)	EXERCICE 2015 BUDGET	EXERCICE 2015 RÉALISÉ	EXERCICE 2014 RÉALISÉ
Cotisations des membres	125 000.00	121 712.00	120 199.25
Dons reçus	500.00	200.00	565.40
Autres produits	0.00	2 632.65	0.00
Intérêts créanciers	0.00	15.95	60.40
<b>PRODUITS</b>	<b>125 500.00</b>	<b>124 560.60</b>	<b>120 825.05</b>
Salaires	44 000.00	40 740.40	42 458.15
Charges sociales	11 000.00	8 102.90	10 230.23
Frais formation	500.00	50.00	750.00
Assurances	800.00	739.00	755.80
Loyer et charges	5 700.00	5 256.00	5 390.00
Imprimés liés aux prestations	2 500.00	3 140.65	2 815.55
Honoraires fiduciaire	2 000.00	2 106.00	1 998.00
Honoraires juridiques	8 000.00	0.00	8 062.00
Honoraires chèque-service	2 500.00	0.00	2 200.00
Frais de déplacement	1 000.00	238.60	0.00
Frais de bureau	500.00	70.75	464.20
Frais informatiques	3 500.00	2 064.70	766.00
Frais de port	200.00	121.50	181.85
Télécommunications	1 600.00	903.25	1 507.30
Location copieur	2 000.00	1 071.90	1 953.80
Livres, revues et documentation	300.00	0.00	290.00
Cotisations	0.00	2 000.00	0.00
Frais association	1 500.00	1 849.80	0.00
Frais assemblées	2 000.00	973.55	2 096.55
Manifestations (dont lunchs Agora)	30 000.00	2 421.40	0.00
Frais divers	600.00	0.00	1 972.55
<b>CHARGES</b>	<b>120 200.00</b>	<b>71 850.40</b>	<b>83 891.98</b>
<b>BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>5 300.00</b>	<b>52 710.20</b>	<b>11'608.54</b>

# 10.

## LISTE DES MEMBRES

— **ETAT AU 01.03.2016**

**AGAPÉ**

Bernard Hofstetter - b.hofstetter@agape.ge.net

**Aigues-Vertes**

Laurent Bertrand - lbertrand@aigues-vertes.ch

**L'ARC, une autre école**

Pierre-Yves Duparc - pierre.yves.duparc@larc.ch

**Argos**

Hervé Durgnat - herve.durgnat@argos.ch

**Astural**

Dominique Chautems-Leurs - d.chautems-leurs@astural.ch

**Atelier X**

Elisabeth Saugy - saugy.e@bluewin.ch

**Clair Bois**

Pierre Coucourde - pierre.coucourde@clairbois.ch

**Ecole Protestante d'Altitude**

Olivier Girardet - olivier.girardet@ecole-epa.ch

**Fondation Ensemble**

Jérôme Laederach - j.laederach@fondation-ensemble.ch

**Fondation Officielle de la Jeunesse**

Olivier Baud - olivier.baud@foj.ch

**Hospice Général: Infor jeunes**

Philippe Sprauel - philippe.sprauel@hospicegeneral.ch

**SGIPA**

Angelo Pronini - angelo.pronini@sgipa.ge.ch

**Fondation Thaïs**

**La Maison des Champs**

Christiane Gaud - cgaud@associationthais.org

**La Voie Lactée**

Roland Russi - lavoielactee@bluewin.ch



4, rue de la Maladière  
1205 Genève  
T 022 810 32 85  
F 022 810 32 89  
[www.agoeer.ch](http://www.agoeer.ch)

